

UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT

(A.R.I.C.O)

ÉVITER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

PUBLIC: Toute personne étant amené à porter un appareil respiratoire isolant.

NOTA: doit être médicalement apte au port de l'ARI.

OBJECTIF: Savoir s'équiper et travailler en toute sécurité !

PROGRAMME :

Partie théorique: atmosphères toxiques, contraintes physiologiques, perturbations sensorielles, le matériel et les règles d'engagements.

Partie pratique: port de l'ARI, contrôle du matériel, calcul d'autonomie, contrôle mutuel et le travail en équipe.

Vous conformer avec l'article 133 du Code du travail congolais: « les ouvriers appelés à travailler dans les puits, conduites de gaz [...] ou protégés par un autre dispositif de sûreté ».

MODALITÉS:

Durée 0.5 jours

Lieu: centre de Formation

Nombre de participants: 4 à 10

Validité de 2 ans

